



CGT Trésor Ile et Vilaine

Trésorerie Générale
Avenue Janvier
35021 Rennes cédex
tel : 02 99 79 80 74
cgt.035@cp.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/35/

Rennes le 23 juillet 2007

Monsieur le Trésorier Payeur Général
D'Ile et Vilaine

Objet : mutations à la TCA

Monsieur le Trésorier,

Nous avons pris connaissance de la liste des agents mutés à la TCA au 1^{er} septembre suite à l'appel à candidatures parue sous Magellan le 19 juin 2007.

6 candidats ont été retenus, 3 étaient classés sur le tableau normal de mutation (N° 6, N° 22 et N° 45), 3 n'étaient pas classés.

23 agents auraient fait acte de candidature, nous souhaitons en avoir la liste, d'autant que Mr Grosskopf en CAP centrale s'était engagé à ce que dans le cas d'appel à candidature, chaque agent présent sur les tableaux de mutation soit informé de cet appel.

Nous savons notamment que le cadre C placé N° 1 en prioritaire A n'a pas été retenu, alors que sa famille dont un enfant en bas âge [REDACTED]. Il est de ce fait contraint à des allers retours hebdomadaires avec les Hauts de Seine. Il est d'autant plus pénalisé que si l'agent C muté au 1^{er} septembre 2007, avait refusé sa mutation plus tôt, Mr [REDACTED] aurait été muté.

2 cadres B prioritaires et 4 cadres C prioritaires sont en attente de mutation. Nous serions surpris qu'aucun autre d'entre eux s'il en avait été informé, n'ait été candidat, sans parler des agents sur les listes normales (105 en B et 115 en C).

Nous souhaitons en conséquence connaître les critères qui ont été retenus

Nous assistons là, à une dérive importante qui remet en cause la notion même de tableaux de mutation et le travail des CAP centrales.

La situation nous semble suffisamment grave pour que le nécessaire soit fait et des engagements fermes pris pour faire cesser ces dérives et rétablir au plus tôt les agents dans leurs droits.

Dans l'attente, veuillez croire en nos sentiments distingués.

Le secrétaire de section
Jean Yves Détoc